

■ **DDPP de l'Aude** : Marc Lafargue, attaché principal d'administration de l'État, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude à compter du 9 octobre 2017.

■ **DREAL Occitanie** : Sébastien Forest (ICPE), est nommé directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie pour une durée de cinq ans, à compter du 4 décembre 2017.

■ **Epl** : Le Conseil d'administration de la Fédération des Entreprises publiques locales a renouvelé sa gouvernance en élisant Jean-Marie Sermier, député du Jura, à sa présidence, aux côtés de 5 vice-présidents : Frédéric Calandra, maire (PS) du 20^e arrondissement de Paris, Patrick Jarry, maire (PC) de Nanterre, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, Antoine Lefèvre, sénateur (LR) de l'Aisne, Richard Lioger, député (LRem) de Moselle, conseiller municipal de Metz, Hervé Marseille, sénateur (UDI) du Sénat, conseiller municipal de Meudon.

■ **DDCS du Val d'Oise** : Riad Bouhafis (IASS), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise à compter du 16 octobre 2017.

■ **DDPP de l'Ardèche** : Xavier Hancquart (IJS), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche à compter du 23 octobre 2017.

■ **DDT du Finistère** : Hugues Vincent (ACIAM), est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Finistère, délégué à la mer et au littoral à compter du 1^{er} novembre 2017.

■ **DDT de l'Oise** : Emmanuelle Clomes, (ICPEF) est nommée directrice départementale adjointe des territoires de l'Oise à compter du 13 novembre 2017.

L'évaluation des risques liés à l'eau : un outil d'aide à la décision

Les défis de l'eau tels qu'ils se présentent aujourd'hui imposent aux décisionnaires du secteur privé, de faire évoluer leurs outils de pilotage. La notion d'intendance de l'eau permet de diminuer l'exposition aux risques de l'ensemble des usagers et donc d'en accroître le bénéfice pour tous à l'échelle du bassin. Dans cet article, nous explorons comment les méthodes de mesure des risques liés à l'eau permettent de diminuer stratégiquement l'exposition des industries. Cette évaluation des risques offre à l'entreprise la possibilité de contribuer à la protection des ressources tout en préservant son objet : produire et croître.

Qu'il y en ait trop ou trop peu, l'eau est au cœur des risques à évaluer. A l'échelle mondiale, sur le millier de grandes catastrophes naturelles recensées chaque année, l'eau est en cause dans 90% des cas. En 2016, un rapport établi par la Caisse Centrale de Réassurance précise que les capacités de sinistre sur le territoire français étaient de l'ordre de 530 millions d'euros pour les inondations et de 360 millions d'euros pour les sécheresses. Mais la totalité des conséquences est mal prise en compte. Aux pertes directes couvertes par les assurances, s'ajoutent les pertes indirectes. Il n'est pas rare de voir des acteurs économiques en grande difficulté face à des pertes d'exploitation rarement assurées. En matière de risques liés à l'eau, les chiffres et les termes

cachent donc une réalité qu'il convient de définir pour permettre à l'entrepreneur de piloter son outil de production sereinement.

Des réponses guidées par notre perception du risque

Nos perceptions sont parfois trompeuses. Prenons l'exemple d'un industriel qui se trouve à Bruxelles ou à Londres. Dans ces deux capitales, les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 800 mm. Intuitivement, nous pourrions penser qu'il ne manquera pas d'eau. Et pourtant, ces dernières années, des problèmes d'infrastructure et de sécheresse à répétition ont provoqué des ruptures régulières d'approvisionnement en eau dans les bassins de captation de ces villes. Londres et Bruxelles ne sont pas des cas isolés. Tokyo, Sao Paulo ou Rome, pourtant sous des climats pluvieux, souffrent aussi de manque d'eau.

En France, les arrêtés préfectoraux de restriction d'eau déclenchés à la suite d'une sécheresse deviennent la norme sans que rien ne soit mis en œuvre pour y remédier. On sait pourtant que les capacités de stockage devraient être augmentées de 500 millions de mètres cube pour un coût prévisionnel de 1,5 milliards d'euros. Pour leur approvisionnement

en eau, les acteurs économiques font face à une incertitude dont les contours ne sont pas correctement balisés. Les inondations, les sécheresses, la pollution ou encore le manque d'infrastructures sont autant de facteurs de vulnérabilité externes à l'entreprise pouvant se transmettre en interne. Ce sont autant de risques pour la continuité de l'exploitation du ou des sites concernés.

Mesurer ses risques liés à l'eau, une étape importante...

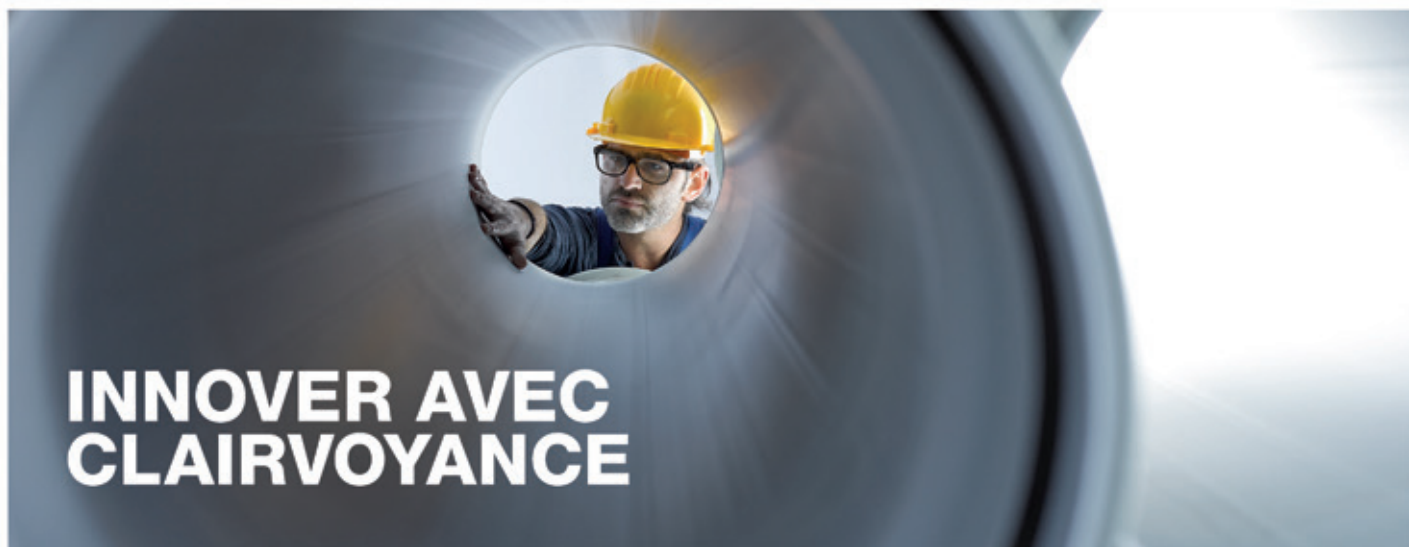
Il existe des bases de données pour mesurer les vulnérabilités des bassins (ex : Aqueduct du World Resources Institute ou le Water Risk Filter du WWF). Si l'information disponible dans ces bases donne un premier aperçu des enjeux, elle ne permet pas une traduction concrète en termes de risques pour un site industriel donné.

L'évaluation des risques doit déterminer pour chaque site de production un profil de vulnérabilité. Ce profil est établi en fonction du bassin versant et de la situation du site dans ce bassin. En effet, d'un endroit à l'autre, ce profil peut changer.

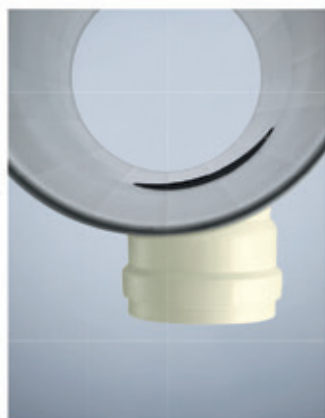
A chaque grande classe de risque correspondent des facteurs spécifiques à chaque site. Ils se mesurent par la rencontre entre la probabilité d'occurrence d'un aléa (événement perturbateur de l'accès à l'eau) et son impact sur la capacité de production. Il est possible de pousser plus loin cette analyse « classique ». L'évaluation des risques doit s'accompagner d'un chiffrage financier précis de l'exposition aux risques

Ces dix dernières années, le modèle de l'intendance de l'eau a porté ses fruits. Dans un article à paraître dans un prochain numéro d'EIN, nous proposerons de passer en revue des cas concrets d'action collective afin de comprendre ce que ces projets ont apporté.

POLO-ECO plus PREMIUM SYSTÈME DE CANALISATIONS



**INNOVER AVEC
CLAIRVOYANCE**



VOTRE SOLUTION POUR L'ASSAINISSEMENT

Le branchement fil d'eau est un système polyvalent :

- permet de gagner de précieux millimètres lors du raccordement de conduites d'arrivée
- grâce aux embouts mâles situés des deux côtés, montage très facile pour une première pose ou lors d'un montage ultérieur
- adapté à des arrivées à droite et à gauche
- gain en hauteur : 52 mm (DN/OD 315) jusqu'à 168 mm (DN/OD 630)

**UN GAIN
MAXIMAL
EN HAUTEUR**

LES AVANTAGES DE POLO-ECO plus PREMIUM

La poursuite du développement phare de la technologie à 3 couches POLO-ECO plus PREMIUM, à paroi pleine, avec un plus en matière de stabilité longitudinale, offre de nouvelles perspectives d'utilisation aux donneurs d'ordres et urbanistes, tout en garantissant une sécurité élevée.

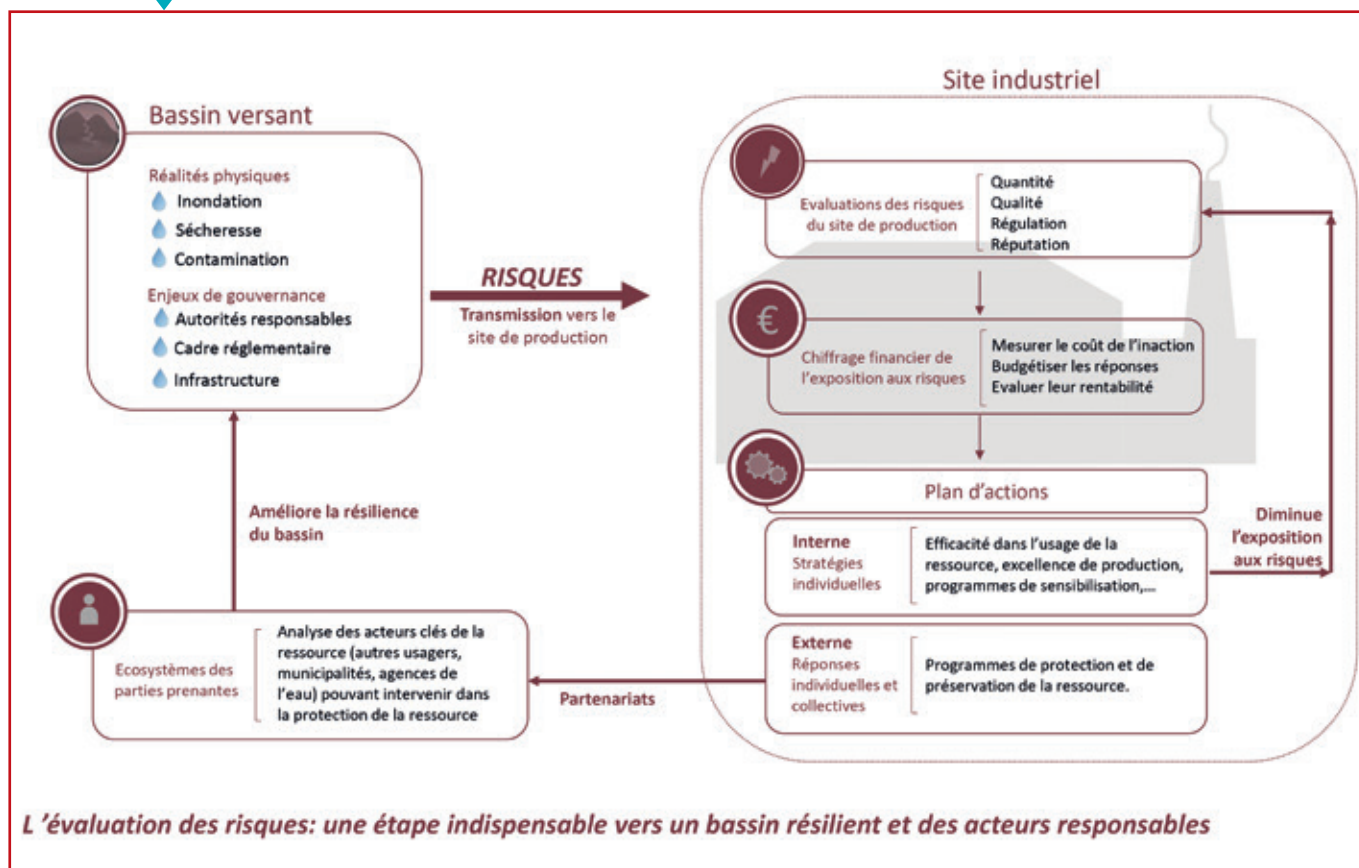
- **Système de raccords POLO-TC (TOP-CONNECT)** garantit une sécurité de pose optimale tout en vous faisant gagner du temps et de l'argent
- **Stabilité longitudinale très élevée, testée** pour la pose dans des pentes extrêmement faibles $\geq 2 \%$
- **Durée de vie supérieure à 100 ans** confirmée par les experts
- **Solidité exceptionnelle** grâce à la structure de paroi à 3 couches, résiste à des contraintes élevées de montage et d'exploitatio
- **Vaste gamme de raccords** dans des dimensions pratiques pour des solutions sur mesure
- **Plus de 25 ans d'expérience dans la technologie multicouche** POLOPLAST met à votre service ses connaissances et son expérience de 25 ans dans la technologie éprouvée à 3 couches



Le label écologique autrichien

www.poloplast.com

**PURE
PROGRESS / poloplast**



L'évaluation des risques: une étape indispensable vers un bassin résilient et des acteurs responsables

du site de production. Cette monétisation du risque possède trois vertus :

- 1- Hiérarchiser les risques et donc les priorités ;
- 2- Démontrer au décisionnaire le coût de son inaction ;
- 3- Fournir un argument de rentabilité à l'action.

En matière de réponse, les entreprises concentrent généralement leurs efforts sur

leur parties prenantes directes (clients, collaborateurs et consommateurs).

Elles s'engagent dans la performance environnementale (réduction des usages en eau, traitement des eaux usées, etc.).

Ces efforts sont nécessaires mais parfois insuffisants car ils ne prennent pas totalement en compte les enjeux contextuels.

... vers l'intendance de l'eau

L'évaluation des risques liés à l'eau ouvre la voie à la construction de réponses internes (par une stratégie de performance environnementale des sites de productions) et externes visant à améliorer la gestion de l'eau dans l'usine et dans le bassin versant.

Evaluer les risques dans le contexte des vulnérabilités

d'un bassin est une étape cruciale de l'intendance de l'eau. Elle permet de remettre l'entreprise au centre de son écosystème. Elle offre à l'entreprise la possibilité de contribuer à la protection des ressources tout en préservant son objet : produire et croître.

*Alexandre Le Vernoy
Directeur Associé
BIGLO Conseil*

Comprendre comment les entreprises peuvent s'impliquer davantage dans la gestion de l'eau.
BIGLO prépare une série d'articles sur l'intendance de l'eau à paraître dans les prochains numéros d'EIN.

Si vous souhaitez prolonger la discussion et en savoir plus, rendez-vous sur le site d'EIN : <https://www.revue-ein.com/Intendance>